

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du jeudi 15 octobre 2020

### A 20h à la salle polyvalente

**Nombre de conseillers en exercice : 23**  
**Présents : 18**  
**Votants : 20**

L'an deux mil vingt, le 15 octobre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de la Terrasse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente avec le respect des mesures sanitaires mises en place suite à la pandémie du Covid 19 avec port du masque obligatoire, sous la présidence de Madame Annick GUICHARD, Maire.

#### **Date de convocation du Conseil municipal : 9 octobre 2020**

**Présents :** Annick GUICHARD, Gilbert ZANCHIN, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Paloma BRUNEL-FINET, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Emmanuel DELETRE, Christine THOMAS, Jérôme DURAND, Julie LEGOUBIN, Fady ABOUZEID, Elian ESPAGNOL, BRUN Cassandra, Mélanie TELLIER, Didier BURILLON

**Absents excusés :** Fabien LOUIS (pouvoir donné à Annick GUICHARD), Jérôme WAUTHIER (pouvoir donné à Florence JAY)

**Absents :** Michelle JOLLY, Stéphanie AUGEREAU, Murielle BOYER

**Secrétaire de séance :** Rachel BERNARD à l'unanimité

#### **Compte rendu des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal :**

N°	Date	Bénéficiaire	Objet	Montant
47	31/08/2020	CLERAMBAULT	Achat champagne	947,00 €
48	01/09/2020	ACG	Curage réseaux eaux pluviales	2 700,00 €
49	03/09/2020	CEBEA	Montage DCE travaux renforcement pont voûte ruisseau	1 800,00 €
50	08/09/2020	MARCANTERRA	Bornes amovibles bois Place Cave	642,96 €
51	08/09/2020	DES	Modification fonctionnement éclairage Place Cave	672,00 €
52	08/09/2020	ATELIER 111 GRESIVAUDAN	Hébergement + maintenance site internet	2 016,00 €
53	09/09/2020	NATURE	Elagage arbres Rue de Chartreuse	4 140,00 €
54	17/09/2020	A TEC	Remplacement alarme Ecole Maternelle	1 665,60 €
55	21/09/2020		Attribution MAPA Travaux Aménagement des anciens ateliers municipaux	83 283,00 €
56	22/09/2020	SEB	Réparation boucles détection feux tricolore RD1090	1 620,00 €
57	30/09/2020	PACCARD FONDERIE	Travaux Eglise fermes beffroi cœurs battant contacteur sonnerie	3 984,00 €
58	02/10/2020	FABREGUE	Reliure Registres Délibérations Décisions Arrêtés Etat Civil	844,20 €
59	05/10/2020	DES	Travaux sur coffret Place de la Cave + Coffret Eclairage Halle	3 476,96 €
60	05/10/2020	ONF	Diagnostic parois rocheuses Secteur Montabon mise à jour carte aléas	25 307,64 €
61	05/10/2020	DELAS	Mise en conformité arrêt d'urgence général électrique et installation goulotte Tisanerie Ecole Maternelle	984,00 €
62	07/10/2020	MTG	Remplacement pompe recyclage chaudière Ecole- Mairie	1 823,30 €

#### **Présentation du marché « Aménagement du parking des anciens ateliers municipaux » signé pour 69 402,50 € HT, soit 83 283 € TTC**

Par Thierry DAVID, Adjoint délégué aux travaux, à l'aménagement du domaine public et à la sécurité.

La tranche conditionnelle du lot n°3 « éclairage public » a été affermie.

Le lot n°1 « travaux de désamiantage » a été attribué à l'entreprise BPS 38 pour 14 000 € HT.

Le Lot n°2 « travaux de démolition du bâtiment » a été attribué à l'entreprise BMC TP pour 10 000 € HT.

Le Lot n°3 « travaux d'aménagement du parking » a été attribué à l'entreprise BMC TP pour 45 402,50 € HT.

## **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 septembre 2020 à l'unanimité.**

### **Délibération 2020-044 : Acquisition de 8 places de stationnement rue de la cascade**

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a un manque de places de stationnement rue de la Cascade ;

Considérant l'offre de vente de 8 places faite par la SNC GTR BELLEVUE à 1000 € la place, soit 8 000 € au total, dont les informations cadastrales sont listées ci-dessous :

Parcelle	Adresse	Surface	propriétaire
AB 156	38 rue de la Cascade	13 m <sup>2</sup>	SNC GTR BELLEVUE
AB 157	38 rue de la Cascade	14 m <sup>2</sup>	SNC GTR BELLEVUE
AB 161	38 rue de la Cascade	12 m <sup>2</sup>	SNC GTR BELLEVUE
AB 162	38 rue de la Cascade	12 m <sup>2</sup>	SNC GTR BELLEVUE
AB 163	38 rue de la Cascade	15 m <sup>2</sup>	SNC GTR BELLEVUE
AB 164	38 rue de la Cascade	22 m <sup>2</sup>	SNC GTR BELLEVUE
AB 166	38 rue de la Cascade	18 m <sup>2</sup>	SNC GTR BELLEVUE
AB 167	38 rue de la Cascade	19 m <sup>2</sup>	SNC GTR BELLEVUE

Après avoir entendu le rapport de madame Annick GUICHARD, maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'acquisition par la commune de La Terrasse des parcelles cadastrées section AB numéros 156, 157, 161, 162, 163, 164, 166 et 167 ;

**DECIDE** de fixer le montant de cette acquisition à 1000 € par place, soit 8 000 € au total ;

**DECIDE** de désigner l'étude de Maîtres PEQUEGNOT, PEYSSON, PITARCH et FAVIER, notaires à Crolles, pour rédiger les actes d'acquisition correspondants, les frais qui leur sont liés étant à la charge de la commune ;

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2020.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

### **Délibération 2020-045 : Acquisition de la parcelle AC 195 (voirie)**

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle est nécessaire à l'aménagement des anciens ateliers municipaux ;

Considérant l'offre de vente acceptée par l'OPAC de l'Isère, à 1 € symbolique, pour la parcelle AC 195, dont les informations cadastrales sont listées ci-dessous :

Parcelle	Adresse	Surface	propriétaire
AC 195	Place de la Cave	386 m <sup>2</sup>	OPAC DE L ISERE

Après avoir entendu le rapport de madame Annick GUICHARD, maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'acquisition par la commune de La Terrasse de la parcelle cadastrée section AC numéro 195 ;

**DECIDE** de fixer le montant de cette acquisition à 1 € ;

**DECIDE** de désigner l'étude de Maîtres PEQUEGNOT, PEYSSON, PITARCH et FAVIER, notaires à Crolles, pour rédiger les actes d'acquisition correspondants, les frais qui leur sont liés étant à la charge de la commune ;

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2020.

## **Délibération 2020-046 : Acquisition des parcelles permettant la réalisation des travaux rue des Thermes**

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue des Thermes va faire l'objet de travaux d'aménagement de surface et de réseaux, et que ceux-ci sont à l'intérieur de la voie de fait mais pas de la propriété communale ;

Considérant les promesses de vente à l'euro symbolique signées par tous les riverains pour les terrains dont les informations cadastrales sont listées ci-dessous :

Parcelle	Lieu-dit	Emprise acquise	Propriétaires
AE 103	Rue des Thermes	31 ca	Indivision BONNEFON
AE 104	Rue des Thermes	86 ca	COLIN TANGI Maxence et TORRECILLAS Sarah
AE 111	Au Prayer	1a 82 ca	Indivision DEPLANCHE Jean Claude, DEPLANCHE Allan, BARRIER Thierry, ROBERT Nathalie (épouse BARRIER), DUBOIS Marcel, BAZZOLI Dominique (épouse DUBOIS)
AE 112	Au Prayer	34 ca	Indivision DEPLANCHE Jean Claude, DEPLANCHE Allan, BARRIER Thierry, ROBERT Nathalie (épouse BARRIER), DUBOIS Marcel, BAZZOLI Dominique (épouse DUBOIS)
AE 116	Rue des Thermes	64 ca	GUYOT Isabelle
AE 119	Au Prayer	7 ca	PONSERO Jacky et GERBERT Marie (épouse PONSERO)
AE 120	Au Prayer	20 ca	PONSERO Jacky et GERBERT Marie (épouse PONSERO)
AE 121	Au Prayer	71 ca	BROISIN DOUTAZ Alain et GRANGE Christine (épouse BROISIN DOUTAZ)
AE 122	Au Prayer	2 ca	BROISIN DOUTAZ Alain et GRANGE Christine (épouse BROISIN DOUTAZ)
AE 123	Rue des Thermes	69 ca	LABORIE Guy
AE 124	Au Prayer	56 ca	LEMONIAS PETIT MARTENON Christophe
AE 140	Au Prayer	52 ca	PETIT MARTENON Jacky
AE 143	Rue des Thermes	17 ca	MOISON Bruno et BRUNEL Chantal (épouse MOISON)
AE 144	Rue des Thermes	9 ca	BESCHER Georges et JACQUET Nicole (épouse BESCHER)
AE 146	Rue des Thermes	18 ca	LESUR Alain et HEDOUIN Michèle (épouse LESUR)
AE 147	Rue des Thermes	29 ca	CHIESA Claude et CHIESA Christine (épouse MORICEAU)
AE 148	Au Prayer	7 ca	LOISEAU Céline
AE 149	Au Prayer	20 ca	COEUR Stéphane

Après avoir entendu le rapport de madame Annick GUICHARD, maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'acquisition par la commune de La Terrasse des parcelles cadastrée section AE numéros 103, 104, 111, 112, 116, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 140, 143, 144, 146, 147, 148 et 149 ;

**DECIDE** de fixer le montant de cette acquisition à 1 € par parcelle, soit 18 € au total ;

**DECIDE** de désigner l'étude de Maîtres PEQUEGNOT, PEYSSON, PITARCH et FAVIER, notaires à Crolles, pour rédiger les actes d'acquisition correspondants, les frais qui leur sont liés étant à la charge de la commune ;

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2020.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

## **Délibération 2020-047 : Autorisation de travaux et sollicitation de subvention pour les travaux de voirie rue des Thermes**

La communauté de communes du Grésivaudan, le TE38 et la commune vont débiter la reprise de l'ensemble des réseaux de la rue des Thermes. Cette voirie est en mauvais état, la mairie a réalisé un plan d'alignement et souhaite terminer cette opération par la reprise intégrale de la couche de roulement.

Les travaux consistent à décaper la voirie existante. Les zones les plus dégradées seront purgées sur 50 cm, afin de reprendre la structure de la chaussée. Par endroit elle sera recalibrée. Le profil en travers général sera modifié afin de diriger le ruissellement vers le talus amont et collecter les eaux dans le réseau des eaux pluviales qui sera redimensionné.

La nouvelle structure sera réalisée en grave recyclée 0/80. Un tapis d'enrobés sera réalisé sur l'ensemble de cette voirie. L'ensemble de l'aménagement s'inscrit dans l'emprise de route communale suite au plan d'alignement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Estimatif des travaux (HT)

Travaux de voirie :	79 740 € HT
Maîtrise d'œuvre :	5 260 € HT
TOTAL	85 000 € HT

Plan de financement :

Département (20%)	17 000 €
Autofinancement	68 000 €
TOTAL	85 000 € HT

Après avoir entendu le rapport de madame Annick GUICHARD, maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** les travaux de voirie de la rue des Thermes ;

**APPROUVEE** les modalités de financement figurant dans la présente délibération ;

**AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec cette affaire et à solliciter le département en vue de l'obtention d'une subvention.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

## **Délibération 2020-048 : Refus du transfert de la compétence en matière de PLU à la communauté de communes du Grésivaudan**

Vu l'article 136 II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Considérant que la loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes, sauf opposition de 25% des conseils municipaux représentant au moins 20% de la population ;

Après avoir entendu le rapport de madame Annick GUICHARD, maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**S'OPPOSE** à la prise de compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme par la communauté de communes du Grésivaudan, sauf volonté explicite ultérieure ;

**DEMANDE** au conseil communautaire du Grésivaudan de prendre acte de sa décision.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

### **Délibération 2020-049 : Recrutement d'enseignants dans le cadre des activités périscolaires**

Madame Annick GUICHARD, Maire de la commune de La Terrasse expose au conseil municipal qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'un intervenant pour animer les temps d'activité périscolaire dans le cadre de la mise en place des études dirigées.

Cette activité pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFFP.

Madame le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à recruter trois fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches de surveillance d'études pendant les temps d'activité périscolaire.

Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 3 heures par semaine pour deux d'entre eux, et 2 heures pour le troisième.

Les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée à 22,34 € brut pour les professeurs des écoles classe normale, et à 24,57 € brut pour les professeurs des écoles hors classe selon le grade de chaque intéressé et au taux horaire "heure d'étude surveillée" du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010..

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

### **Délibération 2020-050 : Attribution d'une subvention au RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) de Crolles**

Considérant le courrier du RASED de Crolles du 19 septembre 2020,

Après avoir entendu le rapport de Madame Annick GUICHARD, Maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDEE** d'allouer une subvention de 220 € au RASED de Crolles au titre de l'année scolaire 2020-2021.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

## Délibération 2020-051 : Actualisation du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, en raison de la volonté de prononcer la nomination des agents par avancement de grade,

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois d'adjoint technique, en raison de la volonté de prononcer la nomination des agents par avancement de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, en raison de la volonté de prononcer la nomination de l'agent par avancement de grade,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint d'animation, en raison de la volonté de prononcer la nomination de l'agent par avancement de grade,

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	Effectif
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	2 à 100 %
	Rédacteur ppal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1 à 100 %
	Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2 à 100 %
TECHNIQUE	Technicien	B	0
	Agent de maîtrise	C	1 à 100 %
	Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1 à 100 %
	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	5 dont 3 à 100%, un à 51% et un 70%
	Adjoint technique	C	2 à 80% et 60%
SOCIALE	ATSEM ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2 à 90% et 80 %
	ATSEM ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 à 80%
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine	C	1 à 71%
	Assistant d'enseignement artistique	B	1 à 25%
ANIMATION	Adjoint animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 à 72%
		<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDEE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

## **Délibération 2020-052 : Crédits ouverts au titre de la formation des élus**

Vu l'article L2123-12 et suivants du CGCT ;

Madame le Maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les organismes de formations doivent être agréés, Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'allouer 6 % du montant des indemnités des élus pour ces formations.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDEE** d'adopter la proposition de Madame le Maire,

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.**